

Budget

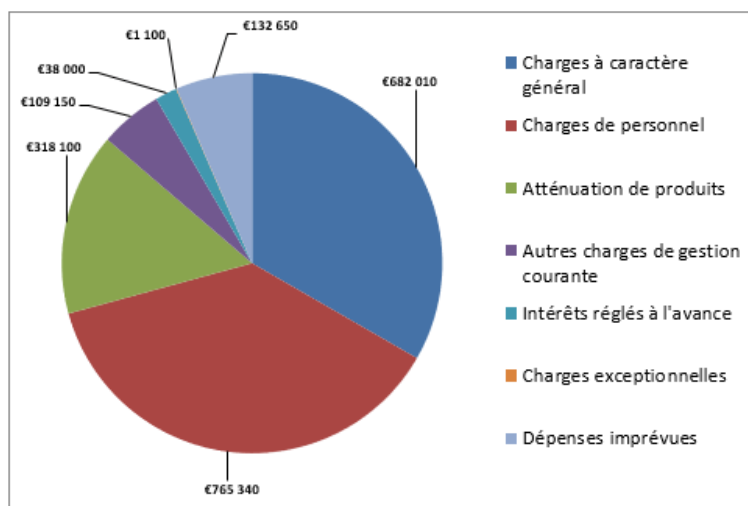
Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et dépenses à venir des collectivités. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La structure du budget primitif comporte deux parties dénomées "sections" :

- **la section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges générales, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette ..) ainsi que les recettes que la collectivité peut percevoir (produit des impôts et taxes, dotations de l'état, recettes tarifaires, produits du domaine ...).

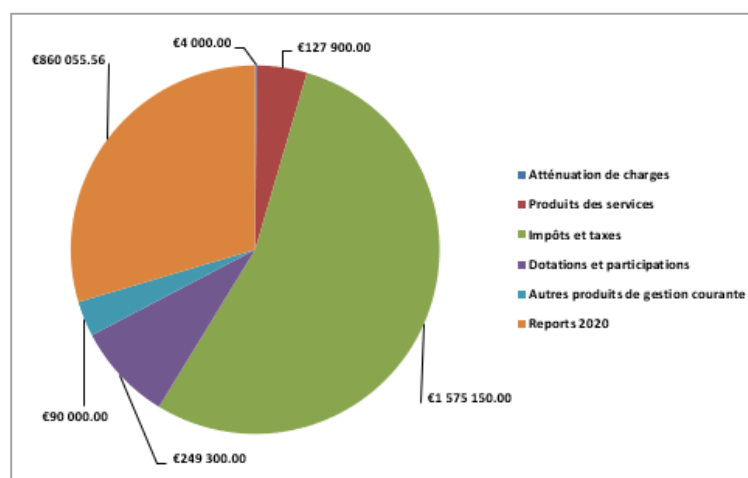
BP 2021 Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	682 010 €
Charges de personnel	765 340 €
Atténuation de produits	318 100 €
Autres charges de gestion courante	109 150 €
Intérêts réglés à l'avance	38 000 €
Charges exceptionnelles	1 100 €
Dépenses imprévues	132 650 €
	<hr/>
	2 046 350 €



BP 2021 Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	4 000.00 €
Produits des services	127 900.00 €
Impôts et taxes	1 575 150.00 €
Dotations et participations	249 300.00 €
Autres produits de gestion courante	90 000.00 €
Reports 2020	860 055.56 €
	<hr/>
	2 906 405.56 €

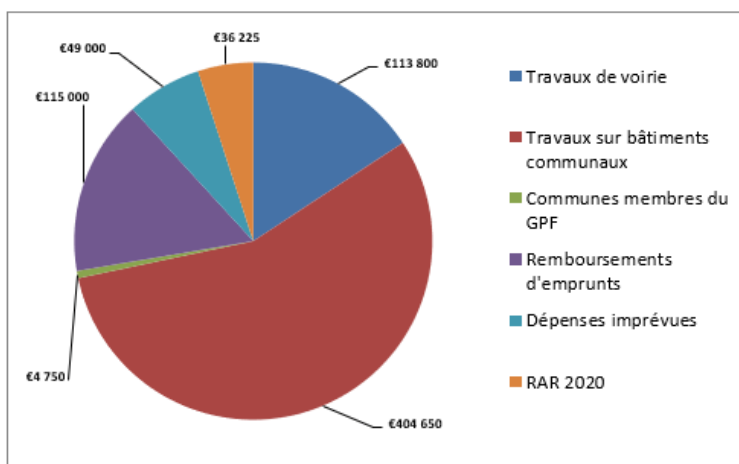


- **la section d'investissement** comporte des dépenses concernant les travaux liés à l'environnement, à la voirie, à l'entretien des bâtiments communaux ainsi que le remboursement du capital de la dette et des recettes comportant les excédents de la section de fonctionnement, les

subventions d'équipement reçues de tiers (la Communauté Urbaine, le Département, la Région), certains transferts de l'ETAT tel que le fonds de compensation de la TVA, certains impôts (taxe d'aménagement).

BP 2021 Dépenses d'investissement

Travaux de voirie	113 800 €
Travaux sur bâtiments communaux	404 650 €
Communes membres du GPF	4 750 €
Remboursements d'emprunts	115 000 €
Dépenses imprévues	49 000 €
RAR 2020	36 225 €
	<hr/>
	723 425 €



BP 2021 Recettes d'investissement

Subventions du département	8 528.00 €
GFP de rattachement	269 635.00 €
FCTVA	220 000.00 €
Taxe d'aménagement	30 000.00 €
Reports 2020	356 273.50 €
	<hr/>
	884 436.50 €

